

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

DATE DE LA CONVOCATION

9 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2026

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

L’an deux mille vingt-six, le 16 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Maire,

Présents : M Thierry MARAIS, M Christophe RICHARD, Mme Cécile GROENINCK, M Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Thierry BOUGAULT, Maires adjoints, Mme Rosa FISCHER, M Bruno NICOLAS, Conseillers Municipaux Délégués, Mme Emilie PEROUX, M Claude RAULIN, Mme Stéphanie VIROLE, M Nicolas FLEURY, Mme Michèle MAUNY, M Tomàs ABRANTES, Mme Sarah STOEBNER, M Romuald AMIOT, M Olivier JOSSE, Mme Marie-Andrée LECHARTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA (pouvoir à M NICOLAS, sauf pour le point n°18, pouvoir à Mme STOEBNER).

M Christophe RICHARD est désigné secrétaire de séance.

N°	2026/14	OBJET :
		<i>Désignation de six représentants de la Commune pour siéger au sein du conseil d’administration du Comité des fêtes.</i>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21 et L2121-33 du CGCT,

VU les élections municipales qui se sont tenues le 15 mars 2026,

CONSIDERANT les statuts de l’association qui précisent que le conseil d’administration du Comité des Fêtes sera nécessairement composé de douze membres dont six conseillers municipaux,

CONSIDERANT qu’il convient par conséquent de procéder à ces désignations,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE en application de l’article L2121-21 du CGCT de recourir / de ne pas recourir au scrutin secret.

PROPOSE de procéder à la désignation de six représentants de la commune au sein du conseil d’administration du Comité des Fêtes,

Candidatures proposées : Nicolas FLEURY, Tomàs ABRANTES, Stéphanie VIROLE, Michèle MAUNY, Thierry BOUGAULT, Romuald AMIOT.

a- Nombre de conseillers présents à l’appel ayant pris part au vote :	19
b- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	19
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d- Nombre de suffrages blancs :	0
e- Nombre de suffrages exprimés (b – c – d) :	19

Nombre de voix obtenues :

Nicolas FLEURY,	19 voix
Tomàs ABRANTES,	19 voix
Stéphanie VIROLE,	19 voix
Michèle MAUNY,	19 voix
Thierry BOUGAULT,	19 voix
Romuald AMIOT,	19 voix

DESIGNE pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du Comité des Fêtes :

Nicolas FLEURY, Tomàs ABRANTES, Stéphanie VIROLE, Michèle MAUNY, Thierry BOUGAULT, Romuald AMIOT.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture d'EVRY
Le 2016.....

Publiée ou notifiée le
.....

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR
Le Maire

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 16 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Christophe RICHARD



Le Maire

Thierry MARAIS